

ANNULATION DES SERVICES ET ABSENCES

Pendant la période scolaire, les services du SEA ainsi que les repas **sont gratuits, sauf pour les enfants de l'éducation précoce**. Toute absence doit tout de même être signalée aux responsables du SEA le jour même avant 09.00 heures soit par téléphone au **26 312 719**, soit par courriel au **info@sea.bertrange.lu**.

Pour les vacances scolaires, les services du SEA **sont payants!** La participation financière des parents ne sera plus plafonnée par un forfait, mais le barème du chèque-service accueil s'appliquera.

Les parents doivent notifier l'absence de leur(s) enfant(s) un mois avant le début des vacances scolaires en question. Faute de quoi, les frais de participation aux services préalablement choisis sont facturés (sauf sur présentation d'un certificat médical). Les repas ne seront pas facturés à condition que l'absence fut notifiée avant 9 heures du jour en question.

	Période	Annulation possible jusqu'au
Congé de Toussaint	31.10-04.11.2022 01.11.2022: jour férié	07.00-18.30 heures 30.09.2022
St. Nicolas	06.12.2022	07.00-18.30 heures 07.11.2022
Congé de Noël	27-30.12.2022 02-06.01.2023: fermeture annuelle	07.00-18.30 heures 25.11.2022
Congé de Carnaval	13-17.02.2023	7.00-18.30 heures 13.01.2023
Vacances de Pâques	03-07.04.2023 11-14.04.2023 10.04.2023: jour férié	7.00-18.30 heures 03.03.2023 7.00-18.30 heures 03.03.2023
Congé de Pentecôte	30.05-02.06.2023 29.05.2023: jour férié	7.00-18.30 heures 28.04.2023
Vacances d'été	17-21.07.2023 24-28.07.2023 31.07-11.08.2023 inclus: fermeture annuelle	7.00- 14.00 heures* 7.00- 14.00 heures* 14.07.2023
	14-18.08.2023 15.08.2023: jour férié	7.00-18.30 heures 14.07.2023
	21-25.08.2023	7.00-18.30 heures 14.07.2023
	28.08-01.09.2023	7.00-18.30 heures 14.07.2023
	04-08.09.2022: 11-14.09.2022:	7.00-18.30 heures 14.07.2023 7.00-18.30 heures 14.07.2023

* Le SEA Bertrange est fermé à partir de 14.00 heures.

Vous avez la possibilité d'inscrire votre/vos enfant(s) au programme d'été. Le programme d'été est un programme spécial pour tous les enfants de la commune de Bertrange, qui se déroule pendant ces deux semaines chaque jour ouvrable de 14.00-18.00 heures.